

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Dix sur dix pour l'Étoile Rouge de Kanga

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

Guelor Kanga (Étoile Rouge Belgrade). Dix matchs et autant de victoires, c'est le bilan de l'Étoile Rouge Belgrade depuis le coup d'envoi de Jelen SuperLiga (le championnat de Serbie de première division) 2020-2021. Le club du milieu de terrain gabonais est tout simplement irrésistible et bien parti pour un quatrième sacre national de rang, le septième dans la jeune République de l'ex-Yougoslavie, où il compte 19 titres de champion. Plus deux dans le cadre de l'éphémère Serbie-Montenegro. Dimanche, pour la passe de dix des Belgradois, le milieu de terrain gabonais était titulaire contre Napredak (3-0) et a délivré sa quatrième passe décisive (en sept matchs de championnat), sur le premier but de Mirko Ivanic (auteur d'un doublé). De bon augure avant la fenêtre internationale et la reprise des joutes serbes, le 17 octobre prochain, avec le derby de Belgrade contre le Partizan, son dauphin, relégué à huit longueurs. **Denis Bouanga (AS Saint-Etienne)**. Le coup de barre qui dure. Depuis l'historique victoire (41 ans sans succès) contre l'Olympique de Marseille au stade Vélodrome, les Verts sont

à l'arrêt. Pire, ils restent sur deux revers de rang. Le dernier a été concédé samedi en déplacement sur les installations du RC Lens (0-2), une semaine après la fessée administrée par le Stade Rennais (3-0) à Geoffroy-Guichard. Occupant la pointe offensive, en alternance avec Arnaud Nordin, le meilleur stéphanois de la saison écoulée a très peu inquiété l'arrière-garde adverse. Dans un match globalement dominé par le promu lensois (13 tirs à 2, 5 cadrés contre 1,67% de possession de balle, 12 corners à 0, 533 passes contre 275). L'ASSE, désormais 7e, perd du terrain (4 points) sur Rennes, le leader. Et Bouanga voit son compteur bloqué à deux buts et aucune passe décisive en six matchs de Ligue 1 2020-2021. **Bruno Ecuele Manga et Didier Ibrahim Ndong (Dijon FCO)**. La rechute. Une semaine après avoir manqué de peu leur première victoire de la saison et obtenu le partage de points contre Montpellier, les deux Gabonais et leur club ont sombré pour la cinquième fois. Patron de l'une des trois moins bonnes défenses de Ligue 1 (13 buts concédés), Ecuele Manga n'a pu empêcher la chute du DFCO au Matmut-Atlantique contre les

Girondins de Bordeaux (0-3), son premier club professionnel. **Jim Allevinah (Clermont-Foot 63)**. Il a fallu attendre la 6e journée de Ligue 2 et la réception de Rodez (sans Johann Obiang), pour voir l'animateur des couloirs offensifs clermontois trouver le chemin des filets. Le but du break, juste avant la pause d'une rencontre nettement remportée (3-0) par les poulains de Pascal Gastien.



Avec quatre passes décisives, Guelor Kanga accompagne le parcours parfait de l'Étoile Rouge Belgrade dans le championnat de Serbie.



RÉPUBLIQUE GABONAISE
(Union-Travail-Justice)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE
SECRETARIAT PERMANENT

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES PHASE II (PDIL2)
Financement : BIRD | ID : P151077 | Prêt N° : 85640-GA

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N° 04-2020/CNT/UCP-PDIL2

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR TECHNIQUE POUR LE PDIL2

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION :
Le Gouvernement Gabonais se propose de financer, avec l'appui de la Banque Mondiale, un **Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales - Phase 2 (PDIL2)**. Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE). L'Unité de Gestion du Projet (UCP) propose d'utiliser une partie des fonds du prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de recrutement d'un **consultant individuel (CI)** qui sera chargé de l'établissement de l'**Audit Technique** (vérification / contrôle) de l'exécution physique du PDIL2.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :
Tout au long de l'exécution de ce projet, le Secrétariat Permanent (SP) de la CN-TIPPEE aura à gérer des fonds y correspondants, principalement en provenance de la Banque Mondiale (BIRD) et du Gouvernement gabonais au titre de la contrepartie du prêt. Ainsi, les fonds affectés au Secrétariat Permanent de la CN-TIPPEE serviront à des proportions diverses à la réalisation de travaux, l'acquisition d'équipements, la sélection de consultants, l'exécution de sous-projets dans le cadre de la mise en œuvre du PDIL2 et le paiement des indemnités. La gestion de ces fonds doit se faire de manière à garantir la transparence et l'efficacité, dans le strict respect des procédures de dépense publique et en conformité avec les stipulations de l'Accord de prêt. Cet audit a pour objectif de fournir à la Banque et au Gouvernement gabonais les éléments d'appréciation et une opinion sur la conduite de ces opérations dans la : i) passation des marchés, ii) des réalisations physiques et de prestations de services ainsi que sur les iii) résultats obtenus en termes de transparence, de qualité, d'adéquation et d'économie des réalisations faites dans le cadre de ce projet.

3. ÉTENDU DE LA MISSION :
L'opinion de l'Auditeur devra principalement porter sur : i) L'organisation et le fonctionnement de l'UCP PDIL2, et le cas échéant, des Cellules Techniques Municipales (CTM) d'exécution à qui le Gouvernement a confié la mise en œuvre d'activités ou d'opérations du projet, ii) Leur rôle dans l'accomplissement de leur mandat, iii) La programmation des opérations et des marchés, iv) La régularité et les performances, notamment du point de vue de la rigueur et de la transparence, des procédures d'attribution des marchés par ces entités, v) La régularité et les performances de l'UCP PDIL2, le cas échéant, des Municipalités en matière de gestion des contrats, vi) La qualité de la maîtrise d'œuvre (conception et contrôle des réalisations), vii) L'adéquation, l'économie, et la qualité des réalisations et en particulier la conformité des prestations par rapport aux dispositions figurant dans les marchés, et, viii) L'impact et l'implication des autres parties prenantes qui assurent le suivi et/ou la supervision dans la mise en œuvre du projet et l'atteinte des objectifs du projet.

4. QUALIFICATIONS REQUISES :
L'Auditeur sera un Consultant Individuel (CI) ayant un profil tel qu'ingénieur et spécialiste en analyse de projets ayant une expérience confirmée en gestion et en passation de marchés. Il devra avoir réalisé d'au moins deux missions similaires au cours des cinq (5) dernières années. Il doit indiquer une expérience confirmée dans les domaines suivants : i) la **conduite d'opérations d'infrastructures et/ou la gestion d'agences spécialisées** dans la conduite d'opérations d'infrastructures, ii) **Des études et travaux de génie civil**, et iii) la **réalisation de missions similaires d'audit techniques**, notamment sur les projets financés par la BIRD, la BAD, l'AFD ...

L'Auditeur doit être indépendant vis-à-vis du PDIL2, du Maître de l'Ouvrage et de la Banque Mondiale. Tout Consultant Individuel ayant eu un contrat au cours des deux dernières années avec le PDIL2 pour des études ou la supervision de travaux, ne pourrait pas prétendre être candidat pour effectuer un audit technique du PDIL2.

L'Auditeur doit avoir les qualifications minimales suivantes : i) **Diplôme** : Être titulaire d'un diplôme Bac + 4 ou plus en bâtiment ou travaux publics de niveau ingénieur (ingénieur en génie civil, ingénieur bâtiment, ingénieur travaux publics, architecte, etc.) ou toute autre spécialité liée au domaine technique des bâtiments, ii) Avoir une **Expérience professionnelle** d'une durée minimum de **dix (10) années** dans le domaine de la mission, et iii) Avoir réalisé au moins **deux missions similaires d'Audit Technique** au cours des **cinq (5) dernières années**.

5. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION :
Le recrutement de l'Auditeur sera effectué suivant la méthode de sélection de **Consultant Individuel** par Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI). Le recrutement comportera notamment une **phase de présélection des candidats** par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés au regard de l'analyse de leurs CVs.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :
Les candidats intéressés devront transmettre un dossier de candidature en langue française et en trois (3) exemplaires comprenant : i) Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Permanent de la CN-TIPPEE, ii) Un curriculum vitae (CV) détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission avec mention d'au moins deux (2) références professionnelles, iii) Une copie des diplômes, et iv) Une copie des attestations ou certificats de travail.

7. LIEU ET DURÉE DE LA MISSION :
L'Auditeur sera recruté pour la durée restante d'exécution du Projet à compter de la date de signature du contrat (jusqu'au 31 janvier 2021), cette durée est estimée à soixante (60) jours.

La mission s'effectuera dans les locaux de la CN-TIPPEE, les Mairies et les chantiers des villes de Libreville, Oyem, Makokou, Koula-Moutou, Tchibanga, Franceville, Port-Gentil, Mouila, Lambaréné.

8. LIEU ET DATE DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT :
Les plus porteront la mention suivante : (Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un **Auditeur Technique** pour le (PDIL 2)). Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par courrier ou par envoi électronique, au plus tard le **mardi 20 octobre 2020 à 12h00** (heure locale du Gabon = GMT+1).

Pour plus de détail sur la mission, les Consultants intéressés peuvent demander les **Termes de références (TdRs)** à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de **8h00 à 17h00** ou par courrier électronique à : tippeegabon@cntippee.org

Commission Nationale des TIPPEE
Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME,
villa N°117 - BP : 22 Libreville, Gabon
Tél : +241 11731963 ; E-mail : tippeegabon@cntippee.org